

« Les drummondvillois posent des gestes concrets pour la protection de
l'environnement »

Drummondville, le 20 mars 2006 – Suite à la promotion « *un café sans déchets svp !* » qui s'est déroulée du 20 au 24 février 2006, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) dresse un bilan positif de la campagne de sensibilisation et se réjouit des résultats obtenus. Considérant que le développement durable cherche à intégrer harmonieusement les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement, le CRECQ considère que ce projet en est un exemple parfait.

Cette promotion invitait les consommateurs de cafés à emporter à présenter leur tasse de voyage pour la faire remplir au café Morgane (coin Marchand et Brock), au Café du Parc (près du parc Woodyatt) ou au Café Délicio (Promenades Drummondville). Pendant ces cinq jours, les clients obtenaient ainsi 1 \$ de rabais, ce qui équivaut à environ 75 % de rabais sur le prix d'un café régulier.

L'objectif de sensibilisation a été atteint : 30 % des consommateurs de cafés à emporter ont profité de la promotion et près de 20 % ont continué d'utiliser leur tasse même après la semaine de promotion. Il est important de mentionner qu'ils bénéficient d'un rabais offert en permanence par ces marchands sur leur café « sans déchets ».

À Drummondville seulement, c'est plus de 5000 verres de carton ciré ou de styromousse (sur lesquels on ajoute généralement un couvercle de plastique) qui prennent le chemin du site d'enfouissement à chaque semaine. Manifestement, l'effort collectif d'éviter les verres jetables créera un impact majeur sur l'environnement.

L'utilisation d'une tasse de voyage offre plusieurs avantages :

Pour l'environnement :

- Moins de gaspillage de ressources et de pollution (La réduction à la source est l'action à privilégier en développement durable)

CRECQ

Pour les consommateurs de café à emporter :

- Rabais instantané offert par plusieurs marchands
- Le café reste chaud beaucoup plus longtemps
- Le couvercle plus étanche limite les déversements accidentels.

Ce projet est une initiative du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et sa mise en œuvre a été rendue possible grâce à la collaboration de Recyc-Québec, de CJDM 92.1 et des marchands participants (Café Morgane, Café du Parc, Café Délicio).

Le CRECQ est un organisme de concertation qui a comme mandat de regrouper et représenter des groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région Centre-du-Québec.

Créée en 1990, la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une société d'État qui a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Recyc-Québec a contribué à ce projet par le programme « Visons l'éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage pour 2008 » (VERRR 2008).

- 30 -

Source : Isabelle Bonsant
Directrice générale

CRECQ

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
255, rue Brock, bureau 409, Drummondville (Québec) J2C 1M5

Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: info@crecq.qc.ca, Site Web: www.crecq.qc.ca